

Décisions du Conseil Municipal du 23 octobre 2020

Désignation d'un référent ambroisie: A la demande de la Communauté de Communes du Pays de Lure (CCPL) Le Conseil Municipal a nommé monsieur Bruno GUEDOT référent « ambroisie »

Désignation d'un référent « numérique et santé »: A la demande de l'Association des Maires Ruraux de France et de Haute Saône (AMRF 70), monsieur Laurent DETRIE a été désigné référent « numérique » et référent « santé (COVID) »

Remise exceptionnelle Assurance GROUPAMA : La Municipalité a reçu un chèque de 25 € qui correspond à une remise exceptionnelle « COVID » sur l'assurance automobile de la Commune.

Convention avec la Communauté de Communes des Mille Etangs « CCME » :

Le Conseil Municipal accepte la convention avec la CCME sur la participation financière des Communes adhérentes dont les élèves fréquentent le gymnase des 1000 étangs . Ce montant révisable annuellement est de : 990€ pour l'année 2020.

Acquisition de terrains par voie de préemption des parcelles B 512 et B 508 : Afin de ne pas entraver la vente de 2 parcelles à bâtir propriété de Monsieur VIEILLARD Gérald et considérant l'emplacement réservé annoté sur le PLUI, mentionnant l'élargissement de la voie n° 9.1 (impasse du Saulcy). Vu les déclarations d'aliéner enregistrées en Mairie sous le n° 2020-004 et 2020-008 Le Conseil Municipal décide d'acquérir par voie de préemption les parcelles cadastrées B 512 et B 508 d'une surface respective de 9 ca et 15 ca, pour un montant de 1 000 €, les frais de Notaire seront à la charge de la Commune.

Décision modificative N° 1 : Diminution sur crédit ouvert du compte D 2188-104 (matériel) de 1 500 €.

Augmentation sur crédit ouvert D 2118-109 (achat de terrains) de : 1 500 €.